



Cité des **Sciences Vertes**
Formation - Expérimentation - Production

Brevet de Technicien
Supérieur



BTS Aménagements Paysagers

Le profil demandé

Pré requis

- 18 ans au moins
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV. Avoir 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur de l'aménagement paysager OU 3 ans d'expérience professionnelle tous secteurs confondus

Les atouts

- Une formation professionnelle
- Une reconversion professionnelle et une évolution de carrière
- Au CFPPA d'Auzeville, une insertion professionnelle de 88 à 100 % (données 2010-2014)

Diplôme de niveau 3

Lieu de formation : CFPPA Toulouse-Auzeville

Cursus court : 1 an, à partir de juin

Rythme : 37 à 39 semaines au CFPPA, 10 à 12 semaines en entreprise

Contrat de professionnalisation : 2 ans, à partir de novembre

Rythme : 42 semaines au CFPPA, 52 semaines en entreprise

Admission

Sélection sur dossier (dossier de candidature à déposer dès que possible au CFPPA d'Auzeville)

Entretien de motivation, tests de positionnement

Les métiers visés

Possibilités de métiers à l'issue du BTS Aménagements Paysagers :

- Chef de chantier des espaces verts
- Conducteur de travaux
- Collaborateur polyvalent des espaces verts
- Responsable des espaces verts en collectivité territoriale
- Gérant d'entreprise

Les perspectives d'évolution

Evolution de carrière

- Ouvrier qualifié en responsabilité
- Chef d'équipe
- Concepteur du paysage
- Architecte ou ingénieur paysagiste

Poursuites d'études

- CS Collaborateur du Concepteur Paysagiste
- Licence Pro Management des Organisations des entreprises du Paysage

Les modalités de financement

Selon votre situation et votre profil, vous pourrez prétendre à différentes modalités de financement.

Vous pouvez dès à présent consulter le site du Pôle Emploi, du Conseil Régional, du Ministère du travail, ou de l'OPCA à laquelle votre entreprise est affiliée.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous orienter vers les solutions les plus adaptées.





Le programme

- **Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers** : améliorer le cadre de vie et favoriser le développement durable par la valorisation des paysages, l'entretien, la maintenance et la création d'aménagements paysagers
- **Développement d'aménagements paysagers** : rendre pérenne l'activité de l'entreprise en proposant aux clients des projets d'aménagement toujours plus créatifs, dans le respect du développement durable
- **Gestion technico-économique des activités** : analyser le fonctionnement des chantiers et de l'entreprise afin de pouvoir le gérer et d'être capable de le réorienter
- **Organisation du travail et encadrement de l'équipe** : mettre en valeur les compétences de chacun afin de rationaliser le travail
- **Communication** : créer, développer et entretenir des relations professionnelles de qualité avec les acteurs internes ou externes à l'organisation

Trois MIL (Modules d'Initiative Locale) dont 1 obligatoire, sont proposés au CFPPA de Toulouse-Auzeville

- « Jardins urbains partagés ou thérapeutiques », obligatoire et unique en octobre (35h)
- au choix : « Vente d'un projet d'aménagement (techniques de ventes d'un aménagement DAO CAO) »
OU « Validation de l'attestation valant CACES Mini-pelle », en février (35h)

Organisation de la formation

Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Une équipe de formateurs diplômée et expérimentée dans leurs spécialités
- Des relations privilégiées avec les entreprises du secteur et les institutions
- Une professionnalisation des études, grâce notamment à ces partenariats qui donnent lieu à divers projets, tels que la conception, la planification et le chiffrage de l'aménagement d'espaces publics et privés en chantier école sur des projets réels, confiés par des maîtres d'ouvrages

Spécificités en termes d'équipements

- Plus de 400 espèces végétales représentées dans l'enceinte de la Cité des Sciences Vertes
- Une Plateforme Paysage qui comprend la gestion d'un Atelier par des formateurs techniques expérimentés et leurs apprenants, la conception et la mise en œuvre de plusieurs projets d'aménagement paysagers sur notre site ou chez nos partenaires, et la mise à disposition de matériels pour tout les travaux pratiques
- Une dimension humaine préservée au cœur du complexe d'enseignement agricole : animation et entretien d'un foyer pour nos apprenants, un centre de documentation, des activités culturelles et associatives et enfin l'accès à un grand complexe sportif directement sur le site.



Charte d'accueil du public handicapé

Le CFPPA a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée. Personne à contacter : Aude JAMIN.



CFPPA Toulouse-Auzeville - Cité des Sciences Vertes
BP 72647 - 2 route de Narbonne - 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex
Tél. 05 61 00 99 80 - Fax : 05 61 00 39 78
cfppa.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr

